



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

TER

Question écrite n° 82910

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les inquiétudes exprimées par les associations d'usagers des trains express régionaux (TER). En effet, certaines lignes TER ont vu leur vitesse de circulation réduite de trente kilomètres par heure. Cette baisse du rythme du trafic, qui porte préjudice à de nombreux salariés qui fréquentent ces liaisons interrégionales, entraîne une diminution du taux de fréquentation des voyageurs. Aussi, les associations des usagers des TER craignent-elles que cette décision ait des objectifs inavoués par les services de la SNCF, concernant la pérennité des liaisons interrégionales déclarées, à terme, non rentables. Ainsi, il souhaiterait savoir dans quelles mesures le Gouvernement peut rassurer ces clients.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82910

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2006, page 162